



RETRAIT DU PROJET GOUVERNEMENTAL UNE AUTRE RÉFORME EST POSSIBLE

ÉDITO

Il apparaît de plus en plus clairement que le cœur du projet Sarkozy/Woerth ne résulte que d'un choix. **Un choix politique, idéologique, qui vise à donner des gages aux marchés, aux agences de notation, aux banquiers, au patronat, c'est à dire à ceux-là mêmes qui exigent la purge des déficits publics qu'ils ont largement contribué à creuser.** Il ne s'agit nullement de renforcer la protection sociale, de servir l'intérêt général. Il s'agit de laisser s'accroître les dividendes, de protéger les actionnaires et d'ouvrir de nouveaux espaces pour l'accumulation financière et la marchandisation.

Dès lors, ce choix supposait une posture. **Depuis six mois, nous avons eu droit à un enfumage de l'opinion** parfaitement rôdé par les « communicants élyséens » et à une entreprise visant à cadenciser toute contestation. Au plan politique l'opposition a été et reste raillée, les parlementaires de la majorité sont muselés, aux ordres. Quant aux organisations syndicales, elles ont été reçues et ... auditionnées.

Caricature de démocratie là où se joue une question de société, une question d'intérêt général, une question d'avenir. Car enfin, l'équation des retraites, celle de leur financement, s'arrêteraient-elles à une question d'évolution démographique que tout, sauf insulte à Pasteur, aurait rendu imprévisible ? **En vérité les paramètres sur les équilibres du financement sont nombreux : âge légal, durée de cotisation, démographie certes, mais encore taux d'emploi, niveau des salaires, augmentation des cotisations, mise à contribution des revenus du capital.** Et c'est bien par le débat démocratique le plus large, dans un temps qui n'est pas celui de l'urgence, car il n'y a pas d'urgence, que la pertinence de chacun de ces paramètres devrait être interrogée, évaluée.

Et c'est bien à cela que notre action doit aboutir : le retrait de la réforme que le gouvernement entend imposer, l'ouverture immédiate de débats et de négociations pour une autre réforme. Car **une autre réforme est possible, à la portée de notre pays**, pour peu que bougent les curseurs valant sur la répartition des richesses produites et sur la fiscalité, c'est à dire sur les curseurs que Sarkozy/Fillon/Woerth et leurs soldats s'emploient à verrouiller.

Confrontés à la volonté gouvernementale d'imposer un recul social sans précédent qui engage l'avenir à bien des égards, **nous devons engager notre responsabilité, tant individuelle que collective. Il faut prendre parti, choisir son camp**, ne pas se défaire. C'est le sens de l'appel à la grève unitaire le 23.

Ensemble et toujours plus nombreux dans la grève et les manifestations le jeudi 23 septembre

Limoges 10h place de la République, Brive 10h place Thiers, Tulle 15h gare, Ussel 15h place de la République
Guéret RDV sur notre site internet

Travailler plus longtemps pour gagner moins !

Parce qu'on prétend allonger sans cesse la durée des cotisations alors que la réalité des carrières et du travail va dans l'autre sens, le seul résultat ne peut être que la baisse des pensions.

Parce que le passage à 62 ans de l'âge légal et surtout son corollaire le passage à 67 ans de l'âge ouvrant droit au taux plein aura pour conséquence d'amplifier le système de décotes. A 62 ans certains d'entre nous verraient leur pension diminuer de 14% du seul fait de ce décalage.

« On vit plus longtemps : on doit travailler plus longtemps » ? La négation de tout le progrès humain.

Cela fait des siècles que l'allongement de la durée de vie s'accompagne de la réduction du temps de travail et de l'augmentation du temps pour soi ; au nom de quoi devrait-on inverser cette tendance ? Il n'y a aucune catastrophe démographique ; en revanche se pose la question des richesses produites et de leur répartition.

Une réforme juste et équitable? Qui paye ?

- **Salariés et retraités : 20,2 milliards d'euros** (en 2020) du fait des mesures sur les bornes d'âge, 4,9 milliards pour les fonctionnaires au titre de la « convergence des règles ».
- **Les « plus hauts revenus et les capitaux » : 4,6 milliards d'euro** à peine 10% des besoins de financement.

Un effort insurmontable ?

Les besoins de financement doivent être comparés à la richesse produite. Il conviendrait pour parvenir à l'équilibre d'augmenter la part des retraites dans le PIB d'environ 5 points d'ici à 2050, soit 0,375 point par an. Impossible ? C'est pourtant ce que notre pays a pu faire de 1970 à 2010.

FONCTIONNAIRES : ÇA VA SAIGNER !

Au nom de la crise financière, tous les gouvernements au lieu de remettre en cause les politiques qui ont conduit à cette crise s'acharnent avec frénésie à imposer des plans d'austérité dont les salariés et les retraités font aujourd'hui les frais. Parmi les premiers visés, les personnels de la Fonction publique. Après les non remplacements des départs à la retraite, le temps est venu de baisser leurs salaires, leurs pensions, tout en persistant dans la voie de la démolition de leurs garanties statutaires.

Baisse des pensions

L'allongement de la durée de cotisation et la référence à 67 ans pour la décote seront meurtriers (voir quelques exemples concrets en page 4).

Aujourd'hui, à 62 ans, la décote porte au maximum sur 12 trimestres du fait de la référence à 65 ans. Demain, elle porterait sur 20 trimestres du fait de la référence à 67 ans (à 1,25% de réduction de la pension par trimestre manquant !).

12 jours de salaire en moins! Tous les ans !

Le gel du point d'indice est programmé pour les 3 prochaines années. Comme si cette perte de pouvoir d'achat ne suffisait pas, l'augmentation des cotisations inscrite dans le projet de réforme des retraites représenterait en 2020 une journée de salaire par mois en moins!

Les mères de trois enfants

La fin d'un droit ...sans qu'aucune autre possibilité de départ anticipé en retraite ne soit créée. Pour celles qui conserveront le droit théorique (15 ans de service en 2012 et 3 enfants fin 2011), les conditions de calcul de la pension deviennent dissuasives pour toute demande au-delà du 31 décembre 2010. Exception pour les plus proches de la retraite (moins de 5 ans des 62 ans)

Fin de la CPA pour les fonctionnaires

Un amendement UMP a été adopté par la commission de l'Assemblée Nationale, celui-ci mettant fin à la cessation progressive d'activité (CPA) pour les fonctionnaires. Ceux qui sont déjà dans le dispositif ne seraient pas concernés. On est à des lieux de ce qu'attendent les personnels en fin de carrière.

Fin de la possibilité de valider les années de non-titulaire dans la Fonction Publique

Amendement du gouvernement censé améliorer la situation des polypensionnés !

UNE AUTRE REFORME EST POSSIBLE : LES PISTES QU'IL FAUT OUVRIR

Faire contribuer tous les revenus

- Une part de plus en plus importante des revenus (intéressement, participation, stock options..) n'est pas soumise à cotisation.
- La Cour des Comptes estime à près de 10 milliards le manque à gagner en 2009.
- Les revenus cadeaux distribués aux actionnaires se sont élevés à 76 milliards d'euros en 2009.

Construire une toute autre politique de l'emploi

- Un million d'emplois en plus c'est cinq milliards d'euros de rentrée de cotisations supplémentaires (la France est au 15^{ème} rang européen par son taux d'activité avec plus de 3 millions de chômeurs).

Augmenter ou moduler les cotisations patronales (la modulation pourrait être dépendante de la politique de l'emploi des entreprises).

- 30 milliards d'exonérations leur ont été consenties en 2009.

Réhabiliter l'impôt et engager une réforme en profondeur de la fiscalité. Celle-ci doit devenir redistributive afin de réduire les inégalités et diminuer la toute puissance de la finance.

- Cour des Comptes (juin 2010) : " la dépense fiscale de l'Etat, c'est à dire tout ce que l'Etat perd en consentant exonérations et niches diverses = - 146 milliards. " En 1999, les recettes de l'Etat représentaient 18,3% du PIB. Elles n'étaient plus que de 14,1% en 2008, soit un recul de 4 points équivalant à 82 milliards d'euros.
- TVA sur la restauration = - 3 milliards
- Bouclier fiscal = - 600 millions
- Intérêts d'emprunt immobilier = - 5 milliards
- Droits de succession et donations = - 2 milliards
- Heures supplémentaires = - 4,1 milliards

Un impôt sur les entreprises trop élevé ? Le taux théorique de l'impôt sur les sociétés (IS, impôt sur les bénéficiaires) est aujourd'hui de 34,4%, taux nominal parmi les plus élevés, il est vrai. Mais grâce à la magie des régimes particuliers d'imposition, le taux effectif n'est que de 13% pour les entreprises de plus de 2000 employés et même 8% pour les entreprises du CAC 40. Ainsi les recettes tirées de l'IS ne représentent qu'une faible part du PIB en France (moins de 3% en 2008 contre plus de 4% au Japon).

Le saviez-vous ? le premier semestre 2010 a vu le bénéfice net des entreprises cotées au CAC40 augmenter de 85%. Ces grandes entreprises ont engrangé 41,5 milliards d'euros de profits, retrouvant leur rentabilité d'avant crise. Particulièrement bien loties, les 6 entreprises financières cotées réalisent à elles seules près du quart des profits.

Le paramètre tabou de la cotisation patronale

Si le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) estime les besoins de financement des retraites à 45 milliards à l'horizon 2020 et à 115 milliards à l'horizon 2050, ils ne sont pas insurmontables. Il convient de relativiser ces données.

Ainsi par exemple, l'augmentation de 0,25 point par an de la seule cotisation patronale permettrait de satisfaire ces besoins jusqu'en 2050.

Certes, dès que l'on parle d'augmentation, le MEDEF sort son révolver. Mais remonter immédiatement cette cotisation ne conduirait pas à la catastrophe.

Un repère ? Selon l'INSEE, la part des « charges sociales employeurs dans la valeur ajoutée des entreprises non financières » est passée de 19,8% en 1982 à 16,1% en 2007. Soit une baisse de 3,7 points en quinze ans. Pour quels résultats ? Le chômage est resté à un haut niveau, les investissements stagnants, les exportations françaises anémiques. La différence est donc allée pour l'essentiel dans les poches des actionnaires. On pourrait donc sans dommage prendre le chemin de la reconquête.

UNE DÉCOTE TOUJOURS PLUS MEURTRIÈRE

Le seul tabou, avait dit le ministre Woerth, est le niveau des pensions. C'est pourtant bien ainsi que l'ajustement va se faire. Reculer l'âge légal de départ à la retraite à 62 ans cache un seuil tout aussi décisif. En effet, **pour partir sans décote malgré une carrière incomplète, il faudra atteindre 67 ans et non plus 65**. Les réformes Fillon et Balladur ont déjà entraîné une baisse des pensions de 10 à 20%, Woerth charge encore la barque ! Trois exemples.

1. Fonctionnaire né le 1er septembre 1952, recruté à 26 ans le 1er septembre 1978.
34 annuités à 60 ans, aucun trimestre dans un autre régime de retraite.

	Loi Fillon 2003		Projet Woerth 2010		
Droit à la retraite	60 ans		60 ans 8 mois		
Année d'ouverture du droit	2012		2013		
Âge sans décote	63 ans		63 ans et 11 mois		
Taux de décote	0,875 %		1 %		
	Nb de trimestres de décote	Taux de pension	Nb de trimestre de décote	Taux de pension	Baisse en % du montant de la pension
Âge de départ 60 ans et 8 mois	10	58 %	13	55,303 %	- 4,65 %
Âge de départ 63 ans	0	67,68 %	3	65,652 %	- 3 %

Résultat : une pension diminuée de près de 5% à 60 ans et 8 mois !

2. Fonctionnaire né le 1er septembre 1958, recruté à 27 ans le 1er septembre 1985. Ou recruté à 23 ans mais ayant pris 6 années de congé parental pour des enfants nés avant 2004 (deux ans de bonification et 6 années d'interruption).
31 annuités à 60 ans, aucun trimestre dans un autre régime de retraite.

	Loi Fillon 2003		Projet Woerth 2010		
Droit à la retraite	60 ans		62 ans		
Année d'ouverture du droit	2018		2020		
Âge sans décote	64 ans 6 mois		67 ans		
Taux de décote	1,25 %		1,25 %		
	Nb de trimestres de décote	Taux de pension	Nb de trimestre de décote	Taux de pension	Baisse en % du montant de la pension
Âge de départ 62 ans	10	56,927 %	20	48,795 %	- 14,3 %
Âge de départ 64,5 ans	0	69,578 %	10	60,881 %	- 12,5 %

Résultat : à 62 ans, une pension diminuée de 14% ! Même résultat pour un fonctionnaire recruté à 25 ans mais totalisant deux années sans activité.

3. Fonctionnaire né le 1er mars 1958, recruté à 24,5 ans le 1er septembre 1982.
Les valeurs des paramètres sont celles de l'exemple précédent.

	Loi Fillon 2003		Projet Woerth 2010		
	Nb de trimestres de décote	Taux de pension	Nb de trimestre de décote	Taux de pension	Baisse en % du montant de la pension
Âge de départ 62 ans	10	59,299 %	16	54,216 %	- 8,6 %
Âge de départ 64,5 ans	0	77,289	10	66,867 %	- 7,5 %

Résultat : à 62 ans, une pension diminuée de près de 9% ! -8% à 64 ans !!

Pour rappel : avant 2003, le taux de pension d'un fonctionnaire ayant atteint l'âge de 60 ans et ayant au moins 15 ans de service dans la Fonction Publique, n'ayant aucun trimestre dans un autre régime de retraite, ne bénéficiant d'aucune bonification particulière, se calculait ainsi : nombre d'annuités x 2%. Nous laissons au lecteur le soin de faire les calculs pour chacun des exemples précédents afin d'évaluer les dégâts. Édifiant !